COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

Nombre de membres en exercice : 15 Présents et représentés : 11 Compte rendu affiché le 19/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze février à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: Michel MERMIN, Maire, David MERY, Virginie BOUVARD, Patrice LACHENAL, Christiane BOURAS, adjoints, Sandrine BAUDET, Philip FUHRMANN, Elodie BUSSAT, Cécile DUPARC, Matthias BLANDIN et Jean-Romain BRIQUE, conseillers.

<u>Absentes</u>: Carole CONS, Tanaïs DE SURMONT, Daniel FOEX et Philippe SAUTIER.

A été nommé secrétaire : David MERY

Le compte-rendu du 29/01/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Projet agrandissement cantine:

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif de l'agrandissement de la cantine.

LOTS	DESIGNATION	MONTANTS
01	Terrassement - Maçonnerie	75 500,00 €
02	Charpente - Couverture -	24 500,00 €
	Zinguerie	
03	Etanchéité	7 000,00 €
04	Menuiserie bois	33 500,00 €
05	Cloison Plafond Peinture	22 000,00 €
06	Carrelage - Chape	9 000,00 €
07	Electricité	17 000,00 €
08	Sanitaire Ventilation	17 000,00 €
Montant		205 500,00 €
total HT		
TVA 20 %		41 100,00 €
Montant		246 600,00 €
TTC		

Option au lot n° 06 : Plinthes carrelages sous parement mural bois : 440 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet définitif présenté d'un montant global de 205 500,00 € HT.
- Autorise le lancement de la procédure de consultation des entreprises et précise qu'elle se fera sous la forme des marchés à procédure adaptée.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution ce dossier.

2. Taxe d'aménagement - abattement abri de jardin :

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est une taxe instituée depuis le 1er mars 2012 au profit de la commune et du département.

Cette taxe est due, dès lors qu'une autorisation de construire est délivrée (permis de construire ou déclaration préalable) pour un projet créant de la surface taxable, quelle que soit l'affectation de cette surface.

M. le Maire propose d'accorder un abattement de 50 %, de la surface taxable (sur la part communale), pour toute construction d'abri de jardin inférieur ou égal à 20 m² soumis à déclaration préalable.

L'assemblée, à la majorité des voix, 10 pour et une contre, approuve la proposition telle que présentée par M. le Maire.

3. Décharge d'inertes (stade de foot) :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise BESSON loue un site communal ayant pour vocation l'exploitation d'une décharge d'inertes et la mise en dépôt temporaire et définitif de matériaux sur la parcelle B 894.

Le montant annuel pour la mise à disposition de ce site est fixé à 3 500 €.

Les travaux sur ce site étant en cours de finalisation, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la reconduction de cette convention jusqu'au 31 décembre 2019 par voie d'avenant n°3.

4. Finances:

Budget: Vote des comptes de gestion et administratif et du budget primitif:

Monsieur le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion du budget général.

A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote du compte administratif, et après en avoir délibéré, le compte administratif, le compte de gestion et les affectations sont arrêtés comme suit :

Budget général			
Section d'investissement			
Total des recettes 2018	640 919,53 €		
Total des dépenses 2018	480 021,17 €		
Résultat de l'exercice 2018	160 898,36 €		
Résultat antérieur 2017	- 233 803,20 €		
Résultat de clôture	- 72 904,84 €		
Affectation obligatoire minimale	72 904,84 €		
Section de fonctionnement			
Total des recettes 2018	851 654,82 €		
Total des dépenses 2018	650 729,59 €		
Résultat de l'exercice 2018	200 925,23 €		
Résultat antérieur 2017	324 711,53 €		
Résultat de clôture	525 636,76 €		
Résultat excédent de clôture	452 731,92 €		

Affectation des résultats de la section de fonctionnement dans le budget primitif 2019 de la commune :

Section de fonctionnement : 002 : 452 731.92 €
Section d'investissement : 1068 : 72 904,84 €
Section d'investissement : 001 : -72 904,84 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le budget primitif est arrêté comme suit :

Budget général			
Section d'investissement			
Total des recettes	923 184,84 €		
Total des dépenses	923 184,84 €		
Section de fonctionnement			
Total des recettes	1 272 881,92 €		
Total des dépenses	1 272 881,92 €		

Attribution des subventions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

MJC du Vuache : 8 741 €
Bibliothèque de Vers : 150 €
Amicale Les Ombelles : 150 €

• Banque alimentaire de Haute-Savoie : 150 €

Locomotive (aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer) : 150 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire, M. MERMIN **Signé**